

NIGER

Initiative Santé Solidarité Sahel



Ce projet intervient dans le cadre de l'initiative française pour l'accès aux soins des enfants du Sahel (Initiative Santé Solidarité Sahel - I3S). Elle vise à accompagner les pays menant une politique volontariste dans la mise en place de systèmes solidaires favorisant l'accès aux soins de santé des enfants de moins de cinq ans.

CONTEXTE

Au Niger, l'espérance de vie moyenne à la naissance est de 55 ans et 65 % de la population nigérienne vit en dessous du seuil de pauvreté. Le pays compte 3,4 millions d'enfants de moins de cinq ans sur un total de 17 millions d'habitants. Les principaux indicateurs sanitaires du Niger traduisent un état de santé préoccupant de la population : le taux de mortalité infantile s'élève à 127 pour 1 000 naissances vivantes. Ainsi, en 2012, 143 000 enfants de moins de 5 ans sont morts au Niger, conférant au pays le 12e plus fort taux de mortalité du monde pour les moins de 5 ans. À l'instar des autres pays de la zone sahélienne, les pathologies à l'origine de ces décès sont principalement le paludisme, la malnutrition (taux de malnutrition chronique de 42 % en 2012), les affections diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës (pneumonie, etc.). Le taux de mortalité maternelle se situe quant à lui à 554 décès pour 100 000 naissances vivantes.

De ce fait, les objectifs du millénaire pour le développement auxquels le gouvernement nigérien a souscrit ne seront pas atteints d'ici 2015. Afin de réduire la mortalité maternelle et infantile, le Niger a introduit des mesures d'exemption du paiement des soins au profit de certaines catégories de population. Initialement limitée aux césariennes (2005), cette politique dite de « gratuité » a été rapidement étendue aux produits contraceptifs, aux consultations prénatales, à la prise en charge des soins préventifs et curatifs des enfants de moins de 5 ans (2006), ainsi qu'aux cancers féminins (2007). La gratuité est assurée à tous les échelons de la pyramide sanitaire. L'État s'est constitué en tiers payant, sur une base de remboursement forfaitaire : les formations sanitaires facturent les prestations à l'État, qui les rembourse a posteriori. Le financement des mesures de gratuité des soins intervient sur fonds propres de l'État, mais aussi à travers l'appui des ONG et des bailleurs internationaux.

L'AFD a ainsi directement contribué au remboursement des factures à travers plusieurs aides budgétaires. Le dispositif a permis d'augmenter de manière significative le niveau d'utilisation des services de santé des femmes et des enfants de moins de 5 ans.

18/07/2014

Date de début du projet

Niger
Localisation

Santé et protection sociale
Secteur(s)

Subvention
Outils de financement

6 000 000 EUR
Montant du financement

5 ans
Durée du financement

EN COURS
État

La République du Niger
Bénéficiaires

Cependant, la politique de gratuité se trouve confrontée à d'importantes difficultés organisationnelles et financières. Le sous financement du dispositif et ses défaillances organisationnelles ont entamé la confiance du public vis-à-vis des formations sanitaires et pèsent sur la viabilité financière des formations sanitaires.

DESCRIPTIF

La finalité du programme est d'améliorer la santé des enfants de 0 à 5 ans du Niger en favorisant leur accès aux soins de santé. Le projet vise spécifiquement le renforcement et la pérennisation du mécanisme d'exemption du paiement des soins pour les enfants de 0 à 5 ans mis en place depuis 2006 au Niger.

Le programme se base sur les stratégies suivantes :

- Une amélioration du suivi, du contrôle et de la gouvernance du mécanisme d'exemption de paiement des soins à tous les échelons.
- Une simplification et une sécurisation du circuit des factures (déconcentration de la validation et du paiement des factures à l'échelon départemental ou régional).
- La mise en place de mécanismes de financement innovants et pérennes.

Le projet intervient en accompagnement du processus de révision du dispositif de gratuité et de mise en place de l'appui à la mise en œuvre du Fonds Social Santé du Niger initié par le gouvernement du Niger et s'inscrit dans le calendrier arrêté par les autorités sanitaires, qui prévoit une mise en place des réformes en 2014. Le ministère de la Santé publique assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

IMPACTS

- Amélioration de la santé des enfants de 0 à 5 ans Le projet contribue à améliorer la santé des enfants, qui représentent une population particulièrement vulnérable. En améliorant le niveau d'accessibilité financière aux soins de santé, le projet contribuera à améliorer leur état de santé et leurs conditions de vie.
- Augmentation des revenus des ménages nigériens : En contribuant à lever l'obstacle financier d'accès aux soins de la population, le projet aura un effet positif sur la réduction des dépenses de santé et du risque d'endettement pesant sur les ménages.
- Renforcement des capacités du ministère de la Santé publique : L'ensemble des activités du projet seront articulées avec le système national de santé du Niger, et plus précisément avec la stratégie nationale d'exemption du paiement des soins des enfants de moins de cinq ans, initiée et mise en œuvre par le ministère.

